

Geert De Wilde and Heather Pagan, 2016,
'L'édition de texte et l'Anglo-Norman Dictionary'
(2016). in Stephen Dörr and Yan Greub
(eds), *Quelle philologie pour quelle
lexicographie? Actes de la section 17 du
XXVIIème Congrès International de Linguistique
et de Philologie Romanes*, *Studia Romanica*, vol.
197 (Heidelber: Universitätsverlag Winter, 2016),
107-16.



L'édition de texte et l'Anglo-Norman Dictionary

Heather Pagan et Geert De Wilde

Dès son début, l'Anglo-Norman Dictionary a tenu non seulement à offrir aux utilisateurs une définition, sous la forme d'une glose anglaise, pour tout mot anglo-normand, mais aussi son contexte. Chaque sens d'un mot dans l'AND1 était donc suivi d'une seule citation qui l'exemplifiait.¹ Un des objectifs de la deuxième version du dictionnaire était d'augmenter le nombre de citations explicatives afin d'éclaircir l'usage de l'anglo-normand dans de nombreux contextes. Par exemple, l'article NOEF¹, l'adjectif est illustré de quatre citations : une venant d'un lapidaire du douzième siècle, ensuite une citation d'un texte qui traite de la gestion seigneuriale c. 1270 ; une troisième tirée de la vie de sainte Lucie du quatorzième siècle et finalement une citation d'un document de la chancellerie royale de 1303.² Bien qu'on cite directement quelques manuscrits dans le dictionnaire, la grande majorité des citations sont tirées de notre bibliographie ('List of Texts') d'environ mille éditions de textes.³ Inévitablement, les éditions présentent une grande variation de pratiques éditoriales – diplomatique ou critique, lachmannienne ou bédieriste, style 'français' ou 'angliciste'.⁴ Pour des raisons d'uniformité au sein du dictionnaire, non seulement de la présentation des citations mais aussi pour l'organisation alphabétique des articles (ex. 'verité' se trouve sous la lettre 'v' et non 'u'), il était essentiel d'établir un style éditorial 'maison' et de transformer les citations incluses.

¹ Les abréviations suivantes sont utilisées ici: l'AND fait référence en général à l'Anglo-Norman Dictionary; AND1 fait référence à la première version (Stone, L et Rothwell, W. *et al. Anglo-Norman Dictionary*. 7 fasc. London: M.H.R.A., 1977-1992) tandis que AND2 signale la version en ligne (www.anglo-norman.net). DMLBS: Latham, R.E. & Howlett, D.R. *Dictionary of Medieval Latin from British Sources*. Oxford: OUP. 1975-2013. FEW: Wartburg, W. von, *Französisches etymologisches Wörterbuch: eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*. 25 vols. Bonn: Klopp, etc. 1922-. Gdf: Godefroy, F.E. *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*. 10 vols. Paris: Vieweg, 1880-1902. T-L: Tobler, A. et Lommatzsch, E. *Altfranzösisches Wörterbuch*. 11 vols. Berlin Weidmann, 1925-36; Wiesbaden: Steiner, 1954-.

² www.anglo-norman.net/D/noef1 Chaque citation est suivie d'un sigle qui identifie le texte d'où elle provient. Le lecteur peut cliquer sur le sigle pour retrouver une description plus détaillée de l'édition citée, ainsi qu'un lien vers la description de l'édition telle qu'on la trouve dans la bibliographie électronique du *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français*. http://www.deaf-page.de/fr/bibl_intro.php.

³ La bibliographie des textes cités dans l'AND se trouve à <http://www.anglo-norman.net/lot>. Une version plus détaillée, tenue à jour par G. De Wilde, est disponible auprès des éditeurs.

⁴ B. Merrilees offre un excellent historique des pratiques éditoriales dans le domaine 'Anglo-Norman' dans *Editing Medieval Texts*. éd. A.G. Rigg. New York: Garland, 1977. pp. 86-106.

La pratique éditoriale du dictionnaire est présentée sur notre site dans la section 'Introduction à la version électronique de l'AND'⁵. Cette section semble être peu consultée, et nous soulignons ici les parties les plus pertinentes :

« [...] quotations represent the text as found in the source, with three exceptions. First, the editors of AND have silently added diacritics (acute accent systematically, and diacrisis much more sparingly) to many of the historical and legal texts whose editors do not make use of such features. »

« Secondly, diacritics in older editions, and which modern conventions would regard as inappropriate (e.g.: à, après), have been silently suppressed or modified. »

« Thirdly, word-division (notably concerning *de + le, l'* and following substantive) has on occasions been modified. »

En bref, nous suivons en général les conseils de l'édition établis par l'École des Chartes⁶ - qui sont, pour la plupart, identiques à ceux de l'Anglo-Norman Text Society, qui publie une série d'éditions de textes littéraires en anglo-normand.⁷

En pratique, la plupart des changements se font tacitement, sans qu'on indique que la citation dans l'AND2 diffère de celle que le lecteur trouverait dans l'édition, à savoir, une distinction est introduite entre les lettres *i* et *j*, ainsi qu'entre *u* et *v* ; la ponctuation moderne est ajoutée ; la cédille est utilisée selon l'usage moderne ; l'accent aigu sert pour distinguer les homographes (e.g. *apres* "âpre" et *après* "après") et pour indiquer un *e* accentué (ex. pour distinguer *nostre* de *nostrê*). Le tréma est utilisé de moins en moins dans le dictionnaire: il n'est utilisé que pour distinguer les homographes (comme *air* "l'air" et *air* "ardeur"). Nous supprimons l'usage de l'accent grave qui était assez fréquent dans les éditions du début du 20^e siècle mais qu'on évite d'utiliser actuellement. Dernièrement, et ceci est un peu moins évident, nous changeons, assez rarement, la division des mots puisque la division ou non-division des mots affecte notre concordancier. Ceci implique normalement le lemme et les variantes et non pas le reste de la citation.⁸ Ces modifications du texte médiéval sont rarement controversées, puisque la majorité des éditeurs de textes littéraires en anglo-normand suit déjà d'assez près ces mêmes conseils. Les éditions diplomatiques des textes anglo-normands, c'est-à-dire celles qui reproduisent les abréviations

⁵ 'Reader's Guide' by David Trotter: <http://www.anglo-norman.net/sitedocs/main-intro.shtml>,

⁶ Françoise Vielliard et Olivier Guyotjeannin. *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Fascicule I. Conseils généraux*. Paris: Ecole nationale des chartes, 2005.

⁷ <http://www.anglo-norman-texts.net/>

⁸ Notons l'introduction d'un trait d'union 'hypothétique' pour séparer les mots composés avec nient- et nun-. Voir aussi Heather Pagan and Geert De Wilde, 'Editing the Editor: Editorial Policy at the Anglo-Norman Dictionary', dans: Vincent Gillespie and Anne Hudson, *Probable Truth: Editing Medieval Texts from Britain in the Twenty-First Century*, Texts and Transitions 5, Turnhout, 2013, pp. 373-83.

telles comme elles se trouvent dans le manuscrit, sont assez rares et la plupart date des 18^e et 19^e siècles – par exemple, les éditions des *Rotuli Parliamentorum* ou des *Rotuli Scotorum* datent de cette époque⁹. Ces textes sont souvent cités dans le dictionnaire, mais ils sont quasi-inutilisables par notre concordancier, à moins de résoudre tout caractère utilisé pour marquer une abréviation.

Certains éditeurs modernes continuent à préférer une édition ultra-diplomatique pour leurs textes, mais ces éditions ne peuvent pas être incorporées dans le dictionnaire sans de nombreux changements, silencieusement pour la plupart, comme on l'a déjà noté – le lecteur ne se rendrait compte de nos changements qu'en comparant notre contexte avec celui de l'édition. Par exemple, l'édition de *Sources of London English: Medieval Thames Vocabulary* par Laura Wright présente les citations illustratives avec une transcription diplomatique des sources:

« ... laborers es batelles appelez lyghters seru^antz pur vitailles ven^antz a la dce Citee ». ¹⁰

Cette même citation sera présentée dans l'AND2 comme :

« [...] laborers es batelles appelez lyghters, servantz pur vitailles venantz a la dicte citee ». ¹¹

Il est inutile de les reproduire dans le dictionnaire et l'intégration de ces formes abrégées dans la liste des variantes donnerait une fausse impression de la vérité linguistique (ex. la graphie *dce* n'était pas une variante de *dicte*).

Certaines éditions, notamment celles réalisées par des anglicistes (dans un style auquel l'École des Chartes donne le nom de 'record type' anglais),¹² suivant les critères beaucoup plus conservateurs de l'EETS (Early English Text Society), n'interviennent que de façon minimale, publiant des transcriptions qui privilégient la mise en page du manuscrit sur la compréhension du lecteur (et peut être de l'éditeur aussi). Un exemple tiré de l'édition de l'*Ancrene Riwle* par Trethewey :

⁹ John Strachey *et al.*, *Rotuli Parliamentorum, ut et petitiones, et placita in Parlamento*, vols 1-5, Record Commission, London, 1767-77; and David Macpherson, John Caley and William Illingworth, *Rotuli Scotiae in Turri Londonensi et Domo Capitulari Westmonasteriensi Asservati*, 2 vols, Record Commission, London, 1814-19.

¹⁰ Laura Wright, *Sources of London English: Medieval Thames Vocabulary*. Oxford, 1996. p. 146.

¹¹ AND2 sub LYGHTER; <http://www.anglo-norman.net/D/lyghter>.

¹² Veillard et Guyotjeannin, *op. cit.* p. 93-96.

« Silence contiue dreiturelte. e ele conc<e>iue e en» gendree la no-returee del alme ». ¹³

Il est essentiel que les éditeurs de l'AND transforment le texte d'une manière assez profonde afin de le rendre conforme à la pratique du dictionnaire mais aussi pour rendre le texte lisible. Donc la citation sera présentée de la manière suivante dans le dictionnaire :

« silence contiue (*l. conc[e]ive*) dreiturelté, e ele conc[e]ive e engendree la noreturre del alme » ¹⁴

Plus rarement, nous avons à supprimer des accents ou la ponctuation ajoutés par les éditeurs. Ceci est surtout le cas dans les éditions des textes en vers du début du 20^e siècle, comme, par exemple le *Roman de Horn*. Dans cette édition, on indique les voyelles en hiatus, importantes pour indiquer la longueur du vers. Nous interprétons les accents dans ces cas comme indication de la versification et non pas de la prononciation du mot et on les supprime. On trouve dans l'édition :

« A Pentecuste iert faite icestè asembléé, Pur la grant feste anvel » (*ll. 437-38*) ¹⁵

qui est reproduit dans l'AND2 comme :

« A Pentecuste iert faite iceste asemblee Pur la grant feste anvel (*l. anuel*) » ¹⁶

éliminant le tréma à *iceste* et le double accent sur *assemblee* (et corrigeant aussi la mauvaise lecture d'*anvel* à l'aide d'un *legitur*).

En changeant les textes de cette façon, nous les rendons aussi conformes que possible aux principes éditoriaux du dictionnaire, mais en même temps trouver cette même citation dans le dictionnaire peut devenir un peu plus difficile pour nos utilisateurs, surtout ceux qui comprennent peu l'Anglo-Normand. Si, par exemple, un lecteur tombait sur la citation ci-dessus dans l'édition *Horn*, et voulait chercher le mot *assembléé* (avec le double accent) et entraît cette forme dans la barre de recherche, il risquerait de ne pas la trouver dans le dictionnaire, s'il ne comprenait pas que les variantes du mot qu'il cherche s'écrivent normale-

¹³ *The French Text of the Ancrene Riwe*, ed. W. H. Trethewey, EETS, OS 240, London, 1958. p.187

¹⁴ AND2 sub CULTIVER2; [http://www.anglo-norman.net/D/cultiver\[2\]](http://www.anglo-norman.net/D/cultiver[2]).

¹⁵ *The Romance of Horn by Thomas*. ed. M. K. Pope, Vol. I, ANTS 9-10 (1955); Vol. II, rev. & compl. T.B.W. Reid, ANTS 12-13 (1964).

¹⁶ AND2 sub ANNUAL; <http://www.anglo-norman.net/D/annual>.

ment soit avec un accent (*asemblé*) soit avec un double e (*assemblee*)¹⁷. Si on demande au moteur de recherche d'ignorer tout signe diacritique, pour que l'utilisateur puisse entrer n'importe quel forme, il ne peut plus faire la distinction entre les formes accentués / non-accentués, ex. *assemble* (variant d'*ensemble*) et *asemblé*.

La préparation d'une édition implique toujours un certain niveau d'interprétation du texte. Il est rare qu'un manuscrit ne présente aucune leçon difficile, de section impossible à lire où un éditeur doit intervenir. Evidemment, on veut que ces interventions soient minimales. En même temps, les altérations au texte introduites par l'éditeur doivent être transparentes : idéalement le lecteur doit être capable de déchiffrer ce qui était dans le manuscrit, et de comprendre comment et pourquoi l'éditeur a transformé le texte original.

Les altérations ou corrections introduites par l'éditeur se font en consultation avec le texte édité. Les éditeurs d'un dictionnaire, par contre, ont accès à un champ lexical inévitablement beaucoup plus vaste et parfois à des lemmes non-présents dans les dictionnaires traditionnels. C'est pour cette raison que parfois les éditeurs de l'AND bénéficient d'une meilleure perspective à propos de l'authenticité de tel mot ou de telle leçon et peuvent restaurer certaines leçons rejetées, là où un éditeur a pu mal comprendre son texte. La récente révision des entrées pour la lettre N dans l'AND a souligné plusieurs cas où nous avons rétabli le texte de l'édition afin d'être plus proche du manuscrit. Les exemples suivants démontrent la manière dont nous notons la restauration dans la citation. Dans ces cas, les altérations menées au texte ne se font pas silencieusement : même si nous préférons une autre leçon, nous indiquons toujours la leçon de l'éditeur.

En premier lieu il y a les émendations dans l'édition qui cachent des mots ou variantes intéressants. Par exemple, dans l'article NOLER se trouve la citation suivante :

« Pur dreitur sustenir [ne] nolent (*ed. volent*) perdre vie' » *Pol Songs* 153.24 (MS)¹⁸

et dans NUIER :

« En mer me mis, la voil murir, Tant me par nuat (*ed. par m'enuat*) le languir » *Fol Trist* ANTS 344 (MS).¹⁹

¹⁷ AND2 sub ASSEMBLEE donne les variants suivants: *assemblee, assemblé, assembleie; assemblé, assemblee, assemblei, assemble; essemblé, essemblee*; <http://www.anglo-norman.net/D/assemblee>.

¹⁸ Isabel S. T. Aspin, *Anglo-Norman Political Songs*, ANTS 11, Oxford, 1953.

¹⁹ Ian Short, *The Anglo-Norman 'Folie Tristan'*, ANTS Plain Texts Series 10, London, 1993.

Dans les deux exemples, les corrections faites par les éditeurs sont probablement le résultat du fait que les verbes impliqués (dans ces cas *noler* et *nuiier*) semblent avoir été rarement utilisés au Moyen Age, et ressemblent beaucoup à d'autres verbes, mieux connus (ici, à *vouloir* et *ennuyer*). Le verbe *noler*, par exemple, (FEW 7,174b NOLLE) ne figurait pas dans la première édition du AND, en quelque part à cause de la correction de la leçon par l'éditeur²⁰.

Un exemple connexe se trouve dans un passage tirée de l'*Estoire des Engleis* édité par Bell:

« [Nutantre e] (*ms.* Noitement) en embled A Execestre en sunt aled' » (l. 3091)²¹.

La raison de l'altération du texte de Gaimar est un peu moins évidente. L'éditeur rejette la leçon *noitement* présentée par deux des quatre manuscrits (mais inconnue par ailleurs en anglo-normand) et préfère celle d'un manuscrit plus moderne. Par contre, le mot apparenté *nuitangement* est cité par Godefroy (5,545a), et ensuite par le DMF. Au lieu de garder le mot et signaler un hapax apparent, l'éditeur l'a remplacé par un mot plus courant tiré d'un autre manuscrit. Nous avons rétabli la leçon des autres manuscrits et cette citation illustre une nouvelle entrée dans le dictionnaire²².

« La lei Deu nuncirunt (*ms.* nuntirunt) » *Sibile* 346²³

On note dans cette deuxième citation que l'éditeur a remplacé la leçon originale *nuntirunt* par *nuncirunt*. Il est vrai que la forme en 'c', *nuncer/nuncir*, est beaucoup plus fréquente au Moyen Age et aucun des dictionnaires du français médiéval n'atteste la forme *nunter/nuntir*. Il est aussi vrai que la graphie 'c' et la graphie 't' sont difficiles à distinguer dans les manuscrits médiévaux. Mais est-ce que la forme, un dérivé attendu et tout à fait possible du Latin NUNTIARE (FEW 7,242a), n'a véritablement jamais existé, ou les éditeurs d'autres textes corrigent-ils ou même ne transcrivent-ils que les formes en 'c'? Dans l'AND sont attestées, par contre, des variantes en 't' pour les autres dérivés – par exemple, *annuntier* pour *annuncier*, *denuntier* pour *denuncier*.²⁴ Si l'éditeur du texte ne garde que les variantes déjà citées dans un dictionnaire, on risque de ne

²⁰ La deuxième édition du dictionnaire comble cette lacune; <http://www.anglo-norman.net/D/noler>.

²¹ Alexander Bell, *L'Estoire des Engleis' by Geffrei Gaimar*, ANTS 14-16, Oxford, 1960. A noter que l'éditeur édite fautivement *nutantre*.

²² AND2 sub NUITANTEMET; <http://www.anglo-norman.net/D/nuitangement>; à voir aussi sub NUITANTRE; <http://www.anglo-norman.net/D/nuitantre>.

²³ Hugh Shields, *Le Livre de Sibile by Philippe de Thaon*, ANTS 37, London, 1979.

²⁴ AND2 sub ANNUNCIER www.anglo-norman.net/D/annuncier et AND2 sub DENUNCIER www.anglo-norman.net/D/denuncier.

pas représenter la variation orthographique réelle de la langue, mais seulement la variation telle qu'elle est représentée par Godefroy et Tobler-Lommatzsch.

Un dernier exemple :

« [L]a cité Claudii en cunfort donee Ki per lui serrat entreposee La nurrie (*ms.* nurriçune) (vars. nuriçune, norisune) del flaelant, Kar ele porterat de-maintenant De medicinemenz ueltez », *Merlin Proph* HELIAS 583 (MS and vars.).²⁵

Au premier regard, le rejet de la leçon de trois manuscrits pour une autre semble incroyable. L'éditrice justifie son choix de cette manière, « I have emended 'la nurriçune' to read 'la nurrie' [qu'elle traduit comme] ('ward,' disciple') since nuriçun can mean foster father », et elle cite la première version de l'AND (p. 85). Malheureusement, la définition dans la première version du dictionnaire était incorrecte. Mais, l'éditeur aurait pu se rendre compte de notre erreur en cherchant dans un des autres dictionnaires du français médiéval, ou elle aurait trouvé que *nuriçun* a le sens de « enfant allaité par une femme »²⁶ et que ses manuscrits offraient une version féminine inattendue de ce mot.

Deuxièmement, les éditeurs de l'AND rejettent parfois des émendations qui semblent être superflues du point de vue linguistique. Citons deux exemples :

« Mort est li rois Phelippes par cel naffrure (*ed.* cel[e] naffr[e]jure) » *Rom Chev* ANTS 1013²⁷ ;

« Ly roys ad eslu (*ed.* esl[e]u) gent de sa norture (*ed.* nor[e]ture) (var. nurreiture) Qui sievent le langage, del regné la parlure » *Rom Chev* ANTS 7014

Ici, l'éditeur du texte intervient pour des raisons métriques, ajoutant un 'e' à *naffrure* et *norture* pour corriger la versification du vers. Dans la première citation, l'éditeur crée une variante qui n'est pas attestée ailleurs (et corrige le genre du mot, qui est toujours problématique en anglo-normand). Puisque la versification en anglo-normand est très particulière, on a tendance à ne pas inclure les modifications éditoriales qui sont faites simplement pour rectifier la longueur d'un vers.

De plus, de temps en temps les éditeurs de l'AND soupçonnent que le texte tel qu'il est présenté par l'éditeur présente une mauvaise lecture ou transcription du manuscrit. On aimerait toujours consulter le manuscrit pour confirmer notre

²⁵ 'The Prophecies of Merlin by Helias', dans: Jean Blacker, *Anglo-Norman Verse Prophecies of Merlin*, Dallas, 2005, pp. 27-57.

²⁶ Gdf 5,528a, TL 6,804, DMF et TLF NOURISSON, FEW 7,252b NUTRITIO.

²⁷ Brian Foster, with the assistance of Ian Short. *The Anglo-Norman 'Alexander' ('Le Roman de Toute Chevalerie') by Thomas of Kent*, 2 vols, ANTS 29-33, London, 1976 and 1977.

rejet de l'édition, mais ceci est parfois impossible, et comme nous allons le démontrer, ce n'est pas toujours nécessaire.

Citons deux exemples :

« E onkore est ce pis e noauz (*ed. noanz*) ke il ou ele dit » *Ancren*² 208.29 (sub NOALZ) ;

« Si fist la vile de Lundres e l'apella Trinovant, e pus fu ele apellé Troye Noeve (*ed. Noene*), e pus Karlud, et pus Lundin, e ore Lundene » *Reis Britt* 2.6²⁸ (sub NOEF²)

Dans la première citation de *Ancren*², l'éditeur donne la leçon *noanz* pour *noauz* (ou sa variante NOALZ), un adjectif comparatif très bien attesté en français médiéval, mais qui ne subsiste plus de nos jours (FEW 7,231b NUGALIS). Dans la deuxième citation, l'éditeur de *Reis Britt* semble être ignorant du fait que la ville de Londres, dans la tradition de Geoffroy de Monmouth, portait le nom de *Nouvelle Troie* et donc a mal transcrit *Noeve* come *Noene* – un mot inconnu. Dans les deux cas, une mécompréhension du mot, ou du texte édité, induit l'éditeur du texte en erreur. On corrige ces mauvaises leçons, mais on garde la mauvaise lecture, qui est indiquée, en ce cas, par des guillemets et 'ed.', qui indique la leçon de l'éditeur, rejetée par l'AND. On conserve la trace des leçons rejetées pour faciliter la tâche pour le lecteur, au cas où il cherche *noanz* ou *noene* dans le dictionnaire.

Ces deux dernières corrections étaient relativement faciles à faire, sans consulter le manuscrit. D'autres présentent de plus grandes difficultés pour les éditeurs du dictionnaire.

« Et null testament noncupatife (*ed. monpatife*) n'autre testament poiet estre de recorde, si noun (*ed. nome*) que le seall le testatour soit mys a mesme le testament; mais lez testamentz que poient estre trovés bones et loyals sont effectuels, nient contrestean q'ils ne soient my enrollés de recorde » *YMB* ii 253²⁹

Le mot 'monpatife' n'était attesté nulle part et le sens exacte de la phrase était obscur. De plus, on ne pouvait pas accéder au manuscrit pour confirmer la lecture. En ce cas, la découverte de passages comparables dans deux autres textes administratifs,³⁰ a suggéré que de 'monpatife' serrait en fait 'noncupatife', tiré

²⁸ *Le Livre de Reis De Brittanie*, dans: John Glover, *Le Livre de Reis De Brittanie e Le Livre de Reis de Engleterre*. Rolls Series, London, 1865, pp. 2-31.

²⁹ Maud Sellers, *York Memorandum Book*, 2 vols, Surtees Society 120 and 125, Durham, 1912 and 1914.

³⁰ See *Le Domesday de Gippewyz*, IN: Travers Twiss, *The Black Book of the Admiralty*, 4 vols, Rolls Series, London, 1871-76, vol. 2, pp. 16-206 (p. 70) and Alfred J. Horwood and

du latin NUNCUPATIVUS (DMLBS 1953b) et voulant dire “déclaré oralement, de vive voix et devant les témoins”. Comme les citations précédentes, on signale la correction et indique la leçon de l'édition.

Inévitablement, il existe des cas où ni les éditeurs du texte, ni les éditeurs du dictionnaire ne sont certains de la bonne leçon. Regardons une citation tirée de trois éditions différentes d'un même texte de la vie de saint Clément. D'abord, la version présentée par Wilson dans sa thèse de doctorat en 1951:³¹

« (la déclaration de saint Pierre) Mult fait de vus a merveiller Que vus le vulez escuter Quant vus ne i veez personage, E ne semble el fors mentage [...] Il est mentiere e nunsavant, Ne creez rien que il voist disant! » *S Clem* 14826.

Elle lit *mentage*, qu'elle traduit comme “mensonge”, un mot assez rare en ancien français, mais attesté quand même par Tobler-Lommatzsch (5,1438) et Godefroy (5,243b). Dans une édition partielle du texte par Paul Meyer (qui n'est pas utilisé par l'AND),³² le mot en question n'est pas *mentage*, mais *vieutage* qu'il considère comme une variante possible, mais non attestée de *village*.³³

Cependant, Burrows, dans son édition récente du texte,³⁴ rejette les deux leçons, *vieutage* et *mentage*, et suggère pour sa part le mot *nientage*, attesté par Tobler-Lommatzsch (6,657 “Nichtigkeit, Elend”), qui traduit mieux le latin de « hominem [...] mendacissimum » que l'on trouve dans la *Vita sancti Clementis*. Puisque les trois leçons sont possibles, même si celle de Burrows est la plus probable, on les a toutes gardées dans le dictionnaire. Sous le lemme de *mentage* se trouve la citation de Wilson suivi d'un *legitur* (« l. nientage ? »). L'article *nientage* contient la même citation, mais cette fois, c'est la lecture alternative *mentage* qui est proposé. Les deux articles incorporent aussi un commentaire (ceci est une nouvelle fonctionnalité introduite en 2013 avec la publication en ligne de N-) qui explique le dédoublement de la citation et fait référence à la troisième leçon de *vieutage* avec un lien hypertexte à l'article *village*. De cette façon, l'incertitude de la leçon, qui ne sera peut-être jamais réglée, est signalée au lecteur et les trois résolutions possibles sont incorporées dans l'AND2.

Pour conclure, nous espérons que les exemples cités ont démontré que quel que soit le style éditorial qu'on choisit, il est essentiel que l'éditeur du texte

Luke Owen Pike, *Year Books of the Reign of King Edward III*, Rolls Series 31b. London, 1883-1911, 20 ii 117.

³¹ Nora K. Wilson, *Critical Edition of the 'Vie de Saint Clement Pape'*, unpublished Ph.D. thesis, Cambridge, 1951.

³² Paul Meyer, 'Notice d'un manuscrit de Trinity College (Cambridge), contenant les vies, en vers français, de saint Jean l'Aumônier et de saint Clément, pape'. *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*. 38 (1903) 293-339, pp.308-39.

³³ Gdf VILTAG 8,246a “honte, opprobre, vilenie”; T-L VILTAG 11,491; FEW 14,449a VILTAS.

³⁴ Daron Burrows, *La Vie de Seint Clement*, 3 vols. ANTS 64-65, London, 2007.

rende transparente toute correction, émendation, ou altération qu'il apporte au texte, pour que non seulement les lecteurs mais aussi les éditeurs des dictionnaires puissent reconstruire le texte du manuscrit autant que possible. Il est aussi à souligner, que les dictionnaires de nos jours ne sont pas statiques, mais sont en évolution constante, ajoutant des variantes orthographiques et de nouveaux lemmes chaque fois qu'un nouveau texte est édité. Il est essentiel, donc, que les éditeurs de textes médiévaux, tout comme les éditeurs des dictionnaires, prennent soin de trouver l'équilibre entre l'hypercorrection face à une variante ou un lemme inconnu et le maintien de leçons qui ont besoin d'être modifiées.